

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AGHJUSTU NU 1 À A CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU
DI U CENTRU DI FURMAZIONE DI L'AMBULANZERI
IFA2B**

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU
CENTRE DE FORMATION AMBULANCIER IFA2B**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Lors de la présentation du rapport relatif à la mise en œuvre opérationnelle des formations sanitaires et sociales en Assemblée de Corse (délibération n° 23/067 AC du 26 mai 2023), le budget associé à la formation d'ambulancier avait été établi en fonction du nombre d'heures nécessaires à l'obtention du diplôme, soit 630 heures.

Néanmoins, par arrêté du 11 avril 2022, une modification pédagogique est intervenue, faisant passer le nombre d'heures de 630 à 801 heures.

Dès lors, il est proposé d'abonder le budget alloué à l'IFA2B par avenant, afin de conduire cette formation.

Il est appelé que le métier d'ambulancier consiste à transporter des blessés et des malades au moyen d'un véhicule spécialement adapté. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

Transporteur spécialisé et auxiliaire sanitaire, l'ambulancier est au service du patient : il l'aide à se rendre jusqu'à la voiture, au besoin en le transportant sur un brancard. Le conducteur ambulancier est capable de surveiller l'état du malade ou du blessé en utilisant au besoin des appareils d'assistance médicale. En cas d'urgence, il peut être amené à réaliser des soins dans son domaine de compétences.

Compte tenu des spécificités démographiques de l'île, l'ambulancier est fortement sollicité dans la prise en charge du public âgé.

Il est ainsi proposé dans le présent rapport d'approuver l'avenant n° 1 relatif au financement du fonctionnement de l'Institut de Formation d'Ambulancier (IFA2B) du Cismonte, de m'autoriser à le signer, et d'individualiser les crédits du programme 4114 au profit de l'IFA2B, pour un montant de 22 000 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.